

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 432 (Rect)

présenté par
M. Gaultier

ARTICLE 32

À la fin de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« et de renforcer le lien entre la Nation et les services d'incendie et de secours »

les mots :

« , de renforcer le lien entre la Nation et les services d'incendie et de secours et de promouvoir et valoriser l'image des sapeurs-pompiers. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer le rôle de la réserve citoyenne et à valoriser la sécurité civile.